



CONSEIL SYNDICAL du 16 mai 2022

Rapport n° 20220516 - 04

Objet : Détermination de l'ordre de désignation des Vice-Présidents du SMEA31

Mesdames, Messieurs,

L'article 13-2 des statuts du SMEA 31 prévoit « qu'en cas de vacance du siège du Président du Syndicat mixte, quel qu'en soit le motif, les fonctions de Président du Syndicat mixte sont provisoirement exercées par un vice-président, dans l'ordre de désignation fixé par délibération du Conseil syndical. »

Dans le cadre de cette disposition, il est vous est proposé l'ordre des Vice-présidents comme indiqué dans le document annexé au présent rapport.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Sébastien VINCINI
Président du Syndicat Mixte
de l'Eau et de l'Assainissement
de Haute-Garonne

Annexe : Proposition d'ordre de désignation des Vice-présidents

ORDRE DES VICE-PRESIDENTS

Ordre	Proposition
Premier Vice-président	Gilbert HEBRARD
2 ^{ème} Vice-président	Sabine GEIL-GOMEZ
3 ^{ème} Vice-président	Rémi RAMOND
4 ^{ème} Vice-président	Patrice LAGORCE
5 ^{ème} Vice-président	Jean-Claude DOUGNAC
6 ^{ème} Vice-président	François BATAILLE
7 ^{ème} Vice-président	Didier ROUX
8 ^{ème} Vice-président	Patrick BOUBE
9 ^{ème} Vice-président	Jean-Louis REMY
10 ^{ème} Vice-président	Pierre LATTARD
11 ^{ème} Vice-président	Yves CADAS
12 ^{ème} Vice-président	Joseph PELLEGRINO
13 ^{ème} Vice-président	Jean-Pierre COMET
14 ^{ème} Vice-président	Daniel GRYCZA
15 ^{ème} Vice-président	Loïc GOJARD
16 ^{ème} Vice-président	Martine CROQUETTE
17 ^{ème} Vice-président	Pascal BOUREAU